



2024

Rapport d'activités

Période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

**Site Natura 2000 FR07401147
Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de
son cours et affluents**

Haute-Vienne (87) et Creuse (23)

05 55 03 29 07 | cen-nouvelle-aquitaine.org

6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

Site Natura 2000 FR 7401147

Bilan d'animation pour la période

1 juin 2023 au 31 mai 2024 (12 mois)

Rédaction : Sarah COCQUEREZ

Prospection / Animation : Sarah COCQUEREZ

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

6, ruelle du Theil – 87510 Saint-Gence

Tel : 05.55.03.29.07 Fax : 05.55.03.29.30

Budget alloué: 54 810 €

Temps d'animation correspondant: 87 jours

Courriel : s.cocquerez@cen-na.org

Site : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org>

SOMMAIRE

Le Docob et le site Natura 2000.....	3
L'animation	3
Rappel des enjeux et objectifs du Docob	4
Missions de la structure animatrice	5
1 Mise en œuvre de la contractualisation : gestion des habitats et espèces	7
1.1 Contrat ni-agricole, ni-forestier.....	9
1.2 Contrat forestier.....	14
1.3 Animation des MAEC	15
1.4 Animation de la charte Natura 2000 :	20
2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le docob .Erreur ! Signet non défini.	
2.1 Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont	20
2.2 Animation foncière	20
3 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	22
4 Amélioration des connaissances et suivi scientifique et technique	23
5 Information, communication, sensibilisation.....	27
5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, médias.....	27
5.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels	27
5.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations	29
5.4 Communication / Animation auprès des scolaires	29
5.5 Mutualisation	31
6 Soutien à l'organisation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.....	31
7 Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.....	33
7.1 Organisation de la gouvernance du site	33
7.2 Gestion administrative et financière	33
7.3 Compléments ou mise à jour du Docob.....	34
7.4 Élaboration de la charte	34
8 Mises à jour juridiques, économiques et techniques du Docob	34
9 Suivi de la mise en œuvre du Docob et bilans annuels	34

1 PREAMBULE

IDENTIFICATION DU SITE

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Code du site : FR7401147

Compilation : 31/12/1995

Mise à jour : 27/02/2017

Appellation du site : Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

Dates de désignation / classement :

pSIC : première proposition : 31/03/2002

pSIC : dernière évolution : 30/11/2004

SIC : Première publication au JO UE : 07/12/2004

SIC : Dernière publication au JO UE : 13/11/2007

ZSC : premier arrêté : 13/04/2007

ZSC : Dernier arrêté : 13/04/2007



Localisation générale du site

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site de la *Vallée de la Gartempe et ses affluents* s'étend sur une surface de 3.560 ha dans la région de l'ex-Limousin.

Il comprend la vallée de la Gartempe de ses sources jusqu'au département de la Vienne, le lit mineur de certains affluents :

- la Brame aval,
- l'Ardour à l'aval du lac du Pont-à-l'Age
- le Rivalier et les petits affluents dans la partie amont de la Gartempe,
- la vallée de la Glayeule et le Vincou aval,
- la Couze aval

Le site traverse **55 communes, dont 23 communes creusoises et 29 communes haut-viennoises**. La majorité du site en Creuse (23) est linéaire puisqu'il n'inclut que le lit mineur des cours d'eau, vis-à-vis des poissons migrateurs, hormis quelques zones étendues à proximité des sources.

Les surfaces conséquentes sont principalement situées en Haute-Vienne (87) à savoir les secteurs de Châteauponsac, de Rancon, de Val-d'Oire-et-Gartempe (anciennement Thiat), de Magnac-Laval et les bords de Glayeule.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 de la *Vallée de la Gartempe et ses affluents* a été validé lors du comité de pilotage du 7 octobre 2003.

1.2 L'ANIMATION

Le Président du Copil est M. Alain DARBON, élu régional à la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2023. La structure porteuse de ce site Natura 2000 interdépartemental est la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site a débuté en 2004 et est assurée depuis son origine par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin), en la personne de Nathalie LE CHALONY jusqu'en septembre 2008, par Yvan GRUGIER durant 12 ans puis par Sarah COCQUEREZ depuis le 1^{er} novembre 2020.

La Présidence du comité de suivi du site est, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine, elle était jusque-là sous la responsabilité de l'Etat (DDT 87). La structure porteuse et animatrice du site est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

- **L'exercice d'animation, dont le présent document dresse le bilan, s'étend du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024**, pour la première période du marché d'animation 2023-2026 : tranche ferme 2023-2024.
- Le budget alloué au CEN Nouvelle-Aquitaine pour assurer l'animation du site de la Vallée de la Gartempe sur cette période était de **54 810 € TTC**.
- Le temps passé par l'animateur sur cette mission, calculé sur la base de ce montant, a été de **87 jours d'animation**.

1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La cartographie des habitats, contenue dans le document d'objectifs et largement réactualisée en 2009 par le Conservatoire Botanique National du Massif-central, met en évidence la présence de **13 habitats d'intérêt communautaire** et **25 espèces d'intérêt communautaire** :

Habitats d'intérêt communautaire :

- les lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* ;
- les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. ;
- les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ;
- les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* ;
- les pelouses maigres de fauche de basse altitude ;
- les prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ;
- les landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* ;
- les landes sèches européennes ;
- **les formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes** ;
- les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ;
- les hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex ;
- **les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*** ;
- **les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior***.

Espèces d'intérêt communautaire :

- 5 espèces de chauve-souris : Barbastelle (1308) ; Petit rhinolophe (1303) ; Grand rhinolophe (1304) ; Murin de Bechstein (1323) ; Grand murin (1324).
- 2 espèces de mammifères : Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
- 4 espèces de poisson : Saumon atlantique (1106), Lamproie de Planer (1096), Lamproie marine (1095), Chabot (5315)
- 3 espèces de mollusque : Moule perlière (1029) ; Mulette épaisse (1032) ; Vertigo moulinsiana (1016)
- 2 espèces de libellule : l'Agriion de Mercure (1044) ; la Cordulie à corps fin (1041)
- 2 espèces de papillon de jour : Cuivré des Marais (1060) ; Damier de la Succise (1065)
- 3 espèces de coléoptère : Lucane cerf-volant (1083) ; Pique-prune (1084) ; Grand capricorne (1088)
- 1 espèce de crustacé : Ecrevisse à pieds blancs (1092)
- 1 espèce d'amphibien : Sonneur à ventre jaune (1193)
- 2 espèces végétale : Hypne brillante (1393), Fluteau nageant (1831)

Le **document d'objectifs** est ancien, il ne définit pas d'objectifs à long terme (OLT) ni d'objectifs opérationnels (OO) selon la méthode CT88. A défaut de cette déclinaison, lors de la saisie du document d'objectifs dans la base SUDOCO, les **4 objectifs à long terme** suivants ont été proposés :

- A. Préserver les habitats et les espèces**
- B. Développer les connaissances naturalistes**
- C. Informer, communiquer et sensibiliser**
- D. Animer le document d'objectifs**

Les **24 fiches action** du document d'objectifs peuvent s'insérer dans ces 4 rubriques.

- **Une mise à jour du DOCOB sera à prévoir dans les années à venir pour correspondre aux DOBOB actuels, selon la méthode CT88.**

La connaissance du site et des autres programmes en cours permet de dégager des **priorités d'action sur les parties terrestres** :

- mettre en place une gestion à long terme des habitats naturels ouverts ou semi-ouverts, comme les **vastes étendus de mégaphorbiaies de bord de Glayeule**, ou encore le réseau de **landes sèches de la Gartempe moyenne** dont beaucoup ont fait l'objet de travaux de restauration. Depuis l'automne 2018, le réseau de landes de Châteauponsac est pâturé par un troupeau itinérant. Une activité agricole a revu le jour dans plusieurs secteurs de la Glayeule, en particulier à la hauteur du Marais de Chamborêt. Malgré ces avancées, et sur le modèle des opérations déjà menées, beaucoup d'habitats naturels remarquables restent encore à restaurer et à entretenir dans ces secteurs.

- poursuite des contrats forestiers pour assurer la pérennité des **vieux boisements**, au bénéfice des habitats forestiers concernés mais également des espèces les exploitant : Pique-prune, Murin de Bechstein, Barbastelle, ...

- poursuite de la contractualisation en MAEC des agriculteurs concernés, autrement-dit autour de Magnac-Laval, de Val d'Oire et Gartempe et dans la vallée de la Glayeule. Les exploitations intègrent quelques étendues d'habitats d'intérêt communautaire dont l'état de conservation dépend de la gestion menée par les agriculteurs. Il en va de même pour les espèces remarquables présentes dans ces milieux, en particulier pour les espèces de chauves-souris dépendantes de l'état du maillage bocager, mais aussi pour celles présentes dans les rivières, souvent exigeantes sur la qualité de l'eau. Les agriculteurs du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et affluents ont contractualisé des mesures agro-environnementales à enjeu biodiversité de façon massive au cours des années précédentes. Les nouvelles possibilités d'engagement sont faibles car les surfaces incluses dans le site Natura 2000 sont souvent trop restreintes et rendent les dossiers inéligibles, d'autant que les mesures en faveur du bocage, parmi les plus plébiscitées, ne sont plus accessibles. Si le démarchage de nouveaux agriculteurs n'est plus une priorité, la poursuite de l'accompagnement de ceux déjà inscrit dans une démarche de gestion durable de leur exploitation est nécessaire.

- continuer la participation active de l'animatrice dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Gartempe amont, en faveur des espèces inféodées aux cours d'eau, comme le Saumon atlantique, le Chabot, la Moule perlière, la Mulette épaisse ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs. Ce programme est compatible et complémentaire de l'action menée grâce à Natura 2000 sur le bassin versant de la Gartempe amont.

- poursuivre la prospection foncière de milieux naturels et semi-naturels dans et autour du site Natura 2000, le Conservatoire, conformément à ses statuts, s'implique fortement dans cette mission et incite les communes à en faire de même. Depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine via sa feuille de route « Néo Terra » alloue une enveloppe financière importante au CEN à cette fin, la dynamique d'acquisition est donc particulièrement forte entre 2020 et 2022.

- enfin, développer la sensibilisation des élus, habitants et professionnels au quotidien et diversifier les médias et supports d'informations (site internet, lettre d'info, ...) et habitants par l'animation de sorties de découverte et de chantiers participatifs doivent permettre à chacun de mesurer la valeur écologique du site, mais aussi la fragilité des formations végétales et des espèces présentes.

1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces
- Suivi des évaluations d'incidences

- Suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2 TABLEAU DE BORD DES ACTIONS DU DOCOB, AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

Comme mentionné dans le paragraphe « Rappels des enjeux et objectifs du DOCOB », le DOCOB existant ne définit pas d'OLT ni d'OO, aussi tant que le DOCOB n'est pas mis à jour le tableau de bord s'articule autour des 4 objectifs à long termes suivant :

Objectifs à long terme	Indicateur	Avancements réalisés durant la présente période d'animation	Coût	Force/faiblesse	
Préserver les habitats et les espèces	Contrat Natura 2000 (2.1)	Entretien de 15 ha de landes sèches européennes par pâturage itinérant ovin gardé	Cf. contrat natura 2000		
	Travaux hors contrat (fonds propres CEN, Fonds verts)	Restauration (bucheronnage) lande humide (0.4 ha) à Chamborêt	Autres programmes	Intervention sur une petite surface réalisée en régie : efficacité et rapidité d'intervention.	
	Animation des MAEC 2023-2028	9 exploitants engagés en 2023 sur 89 ha	2 projets d'engagements en cours	FEADER/Etat	Diminution importante de l'enveloppe financière allouée aux MAEC Biodiversité
	Maitrise foncière ou d'usage	2 projets de baux emphytéotiques : Carrière de Mazéras à Folles () et vallée de la Glayeule à Breuilaufa ()	Autres programmes / Animation générale		
		1 projet de donation à la Fondation des espaces naturels de France : Carrière du Pont de Lanneau à La-Croix-sur-Gartempe	Autres programmes / Animation générale		
		1 acquisition à Maisonnisses (Mégaphorbiaie, Aulnaie) 1 projet d'acquisition à La Chapelle Taillefert (Mégaphorbiaie, Aulnaie, prairie à molinie)	Autres programmes / Animation générale	Renforcement de la protection foncière aux sources de la Gartempe en faveur du Damier de la Succise, Petit rhinolophe, Prairie paratourbeuse, Mégaphorbiaie,	
1 projet de bail civil à Val d'Oire et Gartempe en cours de finalisation (notaire) : 4 mares à Fluteau nageant		Autres programmes / Animation générale	Projet initié en 2020, inertie liée à la fusion de la commune de Thiat		
Développer les connaissances naturalistes	Suivi protocolé	Participation au suivi CMR Sonneur à ventre jaune (GMHL) Suivi du protocole Pop Reptile mis en place sur le site de la carrière de Rancon Mise en place du protocole SOGAP sur la Cordulie à corps fin (entre autres) à Val d'Oire et Gartempe Comptage hivernal et estival des gîtes à	Animation générale	Bonne implication avec les associations naturalistes dans le cadre des AAP <i>Amélioration des connaissances</i> de la DREAL + coordinateurs de PNA	

		chiroptères		
	Etude naturaliste	Etude sur les populations d'Orthoptères des sites CEN humides du BV de la Gartempe (J. BARATAUD)	Financement via le CTMA Gartempe	
	Plan de gestion et cartographie d'habitats	Mise à jour du plan de gestion du Marais de Chamboret	Financement via le CTMA Gartempe	
	Données opportunistes	Nombreuses données collectées et renseignées dans la base de données KOLLECT, puis versées au SINP et FAUNA	Animation générale	
Informer, communiquer et sensibiliser	Rédaction de note de synthèse	Ensemble de zones humides de la famille Demonvallier à Breuilaufa (décembre 2023)	Animation générale	Bonne implication dans le tissu local
	Alimentation du site internet et création d'outils de communication	Plaquette générale Site internet		
	Sorties grand public	1 sortie botanique à Châteauponsac (lande sèche et pelouse siliceuse) 1 transhumance à Châteauponsac		
	Chantier participatif	1 chantier en faveur du Sonneur à ventre jaune à Rancon		
	Communication grand public	Alimentation du site internet Publication dans des journaux communaux : 1 Participation émissions radio : 2 Participation reportage TF1 :1		

3 GESTION DES HABITATS ET ESPECES

3.1 Animation des contrats Natura 2000

Depuis 2023 de nombreux changements ont eu lieu concernant les modalités des contrats Natura 2000 (révision des barèmes, modalités de suivis, pièces justificatives,) dans le cadre du transfert de compétence de l'Etat à la Région.

L'animation a constitué en :

- la préparation d'un nouveau Contrat ni-agricole ni-forestier sur la commune de Châteauponsac, dont le bénéficiaire est le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. L'objet du contrat serait l'entretien d'un réseau de landes sèches européennes par pâturage ovin itinérant. **Il sera déposé lors de l'appel à projet 2025**, conformément à l'échelonnage demandé par la Région NA (pas de dépôt en 2024).
- la maîtrise d'œuvre du contrat ni-ni qui s'est terminé cet été, ainsi que son suivi, le bilan et la demande de solde (cf. paragraphe suivant).

3.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

Landes sèches européennes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac et Balledent 2019-2023

Après plusieurs années d'intervention du Conservatoire sur le réseau des landes de Châteauponsac, grâce à des fonds Natura 2000 et propres, un contrat Natura 2000 avait été déposé par le CEN dans le courant de l'année 2018 pour veiller à l'entretien de l'ensemble des landes restaurées. Le financement des actions est assuré de 2019 à 2023 par un contrat dont le montant s'élève à 73 319,35 euros sur 5 ans.

Durant la période d'animation 2023-2024 : ce contrat est arrivé à terme fin 2023, il est aujourd'hui finalisé. Un second contrat ayant le même objectif écologique est à l'étude sur ce même réseau de lande sèche européenne. La demande de solde de ce contrat a été envoyé début février 2024.

Rappel des actions prévues dans le contrat ni-ni :

- Débroussaillage, deux fois par an, des repousses ligneuses et des surfaces colonisées par la Fougère aigle et divers ligneux au sein des habitats et l'entretien annuel de deux linéaires de clôture
- Opération d'entretien par pâturage itinérant avec la coopération d'un éleveur et en partenariat avec la coopérative agricole CELMAR (ex Ovins Berry Limousin) qui salarie le berger et transporte les brebis d'un site à l'autre. Un berger est recruté deux fois par an, pour une durée de 6 semaines au printemps et 6 semaines à l'automne

Compte-rendu des opérations réalisées durant la période d'animation : pâturage printanier 2023

Cette année, seul le pâturage de printemps a été réalisé dans le cadre du Contrat Natura 2000.

La session automnale a été réalisée mais financée sur fonds propres du Conservatoire.

L'éleveur partenaire, Bastien Cazin a mis à disposition du Conservatoire 135 brebis au printemps et 125 brebis à l'automne pour pâturer le réseau de landes sèches de Châteauponsac :

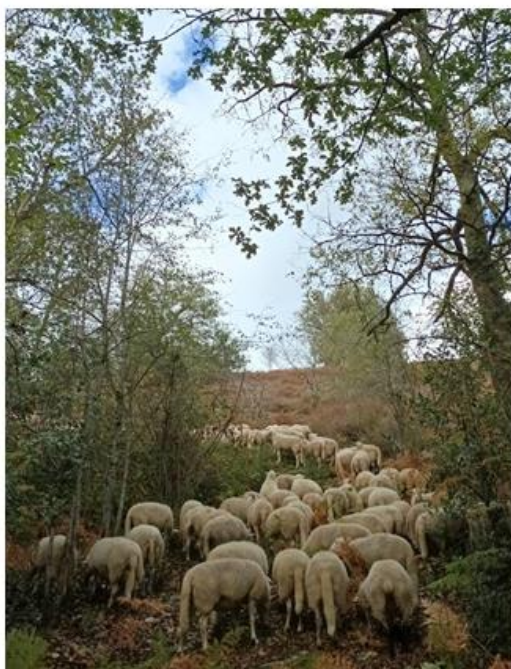
N03Ri : Entretien par pâturage

Pâturage Landes des Vérines, Nazat, Coutures, Moulin de Nazat : du 31 mai au 04 juillet 2023

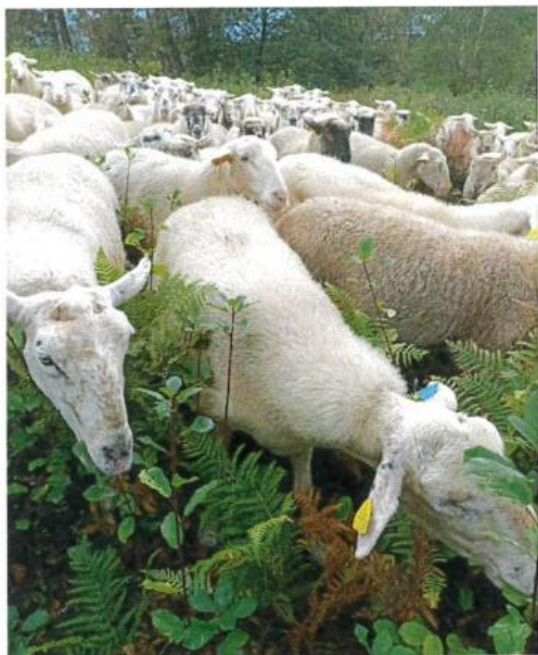


Elles étaient gardées en 2023 par le berger Neil GLASER, berger professionnel, recruté pour l'opération.

Les brebis pâturent les landes et les prairies sous la garde et conduite du berger Neil GLASER, ici entre les landes des Vérines et de Nazat



Les brebis sont friandes de Bourdaine, elles se nourrissent des jeunes feuilles ce qui participe à affaiblir le plant et limite la fermeture progressive des landes sèches – pendant et après pâturage, lande de Nazat



Départ du troupeau le 4 juillet, au lieu-dit Les Vêrines, ici la bétailière de la CELMAR



Maitrise d'œuvre et suivi des opérations :

Comme pour chaque session de pâturage, l'animatrice a consacré un temps important à la **préparation logistique du pâturage** :

- recrutement et accueil du berger.e (annonce via le site emploi-berger, entretiens téléphoniques, accueil)
- gestion du logement mis à disposition par la commune (clés, assurance, état des lieux,)
- renouvellement des équipements défectueux (clôture, poste électrique,..)
- préparation des transhumances et du transport des animaux,
- acheminement du matériel (parc mobile de contention, cuve à 'eau, machette, filets mobiles,)
- visite des sites pendant la période de présence des moutons pour évaluer l'impact du pâturage et conseiller les bergers,
- actions de communication (production d'articles, réponses à des interviews),
- suivi administratif et technique (échanges avec la CELMAR, avec l'éleveur partenaire),
- suivi écologique,

La demande de solde a été finalisée et transmise en février 2024 à la Région Nouvelle-Aquitaine pour instruction.

Tableau : Récapitulatif des actions prévues dans le cadre du contrat Natura 2000

Contrat	Année réalisation	Mesure (coût, hors maîtrise d'œuvre)	État	Facture payée au prestataire par le C.E.N	Demande de paiement
Landes d'Etrangeloup, d'Auzillac, du Moulin de Nazat, du Moulin de La Villette, des Vérines et de Nazat (Châteauponsac) et de Bois Bertrand (Balledent)	2019	N05R : Entretien mécanique (3720 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N03Ri : Entretien des clôtures d'Auzillac et du Moulin de La Villette (1740 €)	Fait	Oui	
		N03Ri : Entretien par pâturage automnal (6252 €)	Fait	Oui	
	2020	N03Ri : Entretien par pâturage printanier (6408 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N05R : Entretien mécanique (premier passage : 1860 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N03Ri : Entretien des clôtures d'Auzillac et du Moulin de La Villette - 2020 (1740 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N03Ri : Entretien par pâturage automnal (6408 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N05 : Second passage d'entretien mécanique ciblé sur les ligneux : 1860 €)	Fait	Oui	Finalisée
	2021	N05R : Entretien mécanique (3720 €)	Fait	Oui	Finalisée

		N03Ri : Entretien des clôtures d'Auzillac et du Moulin de La Villette (1740 €)	Fait	Oui	
		N03Ri : Entretien par pâturage printanier (6 566 €)	Fait	Oui	
		N03Ri : Entretien par pâturage automnal (6 566 €)	Fait	Oui	
	2022	N03Ri : Entretien par pâturage printanier (6 566 €)	Fait	Oui	Finalisée
		N03Ri : Entretien par pâturage automnal	Fait	Oui	
		N05R : Entretien mécanique (3720 €)	Fait	Oui	
		N03Ri : Entretien des clôtures d'Auzillac et du Moulin de La Villette (1740 €)	Fait	Oui	
	2023	N03Ri : Entretien par pâturage printanier (5 741 €)	Fait	Oui	Finalisée

3.3 Contrat forestier

Une grande majorité des parcelles éligibles à ce dispositif ont été engagés au cours des 20 années d'animation. A cela s'ajoute les boisements prospectés et pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas s'engager (Les Châtres à Rancon). Il reste peu de boisements éligibles dans le périmètre.

- Durant la présente période d'animation, aucun nouveau projet de contrat forestier n'a été envisagé, suite au transfert de compétence à la Région (nouvelles modalités de dépôt et cahiers des charges).
 - Des échanges relatifs à un projet initié en 2022 par l'ONF (réfèrent : M. PAGES) à Bersac-sur-Rivalier. Il s'agit d'un boisement de feuillus diversifié à hauteur du viaduc du Rocherolles (cf. carte). Les parcelles relevant du régime forestier, l'ONF a porté ce projet de contrat forestier, pour le compte de la commune de Bersac-sur-Rivalier.
 - L'animatrice a donné son avis et accompagné l'ONF sur site, puis lui a transmis des informations techniques pour préparer le **pré-contrat déposé en février 2022**. Le dossier n'a pas pu aboutir du fait qu'il s'agit de biens de sections, ce point évoluera peut-être dans les années à venir.
- Boisement feuillus mixte au Viaduc du Rocherolles (4.6 ha) à Bersac-sur-Rivalier (cf. carte) :**

Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
Commune de Bersac sur Rivalier	Prévisionnel : 31 531,70 €	-	F12 i ilot de sénescence F14i Panneau d'information	1083 - Lucanus cervus ; 1088 - Cerambyx cerdo ; 1308 - Barbastella barbastellus ; 1323 - Myotis bechsteinii ; 1324 - Myotis myotis Indirectement : 1337 - Castor fiber, Lutra lutra	4.6 ha	Maintien habitats chiroptères	En projet



3.4 Animation des MAEC

Présentation du projet agro-environnemental : PAEC NA-BILI 2023-2027

L'animatrice a été sollicitée dès juin 2022 pour participer à l'élaboration du **PAEC Biodiversité 2023-2027 intitulé « NA BILI »** (Nouvelle-Aquitaine Biodiversité Limousin). L'opérateur est la **Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne**, le Conservatoire d'espaces naturels s'est positionné comme « animateur » (APPEL A PROJET 2023 et 2024 - **Opération 7.6.3 : Animation des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**).

L'animatrice participe notamment à :

- Identification des critères de sélection
- Mise à jour des diagnostics environnementaux
- Stratégie de contact des agriculteurs
- COTECH organisés par la DRAAF et la Région NA
- Réunions techniques avec l'opérateurs et les autres animateurs du PAEC

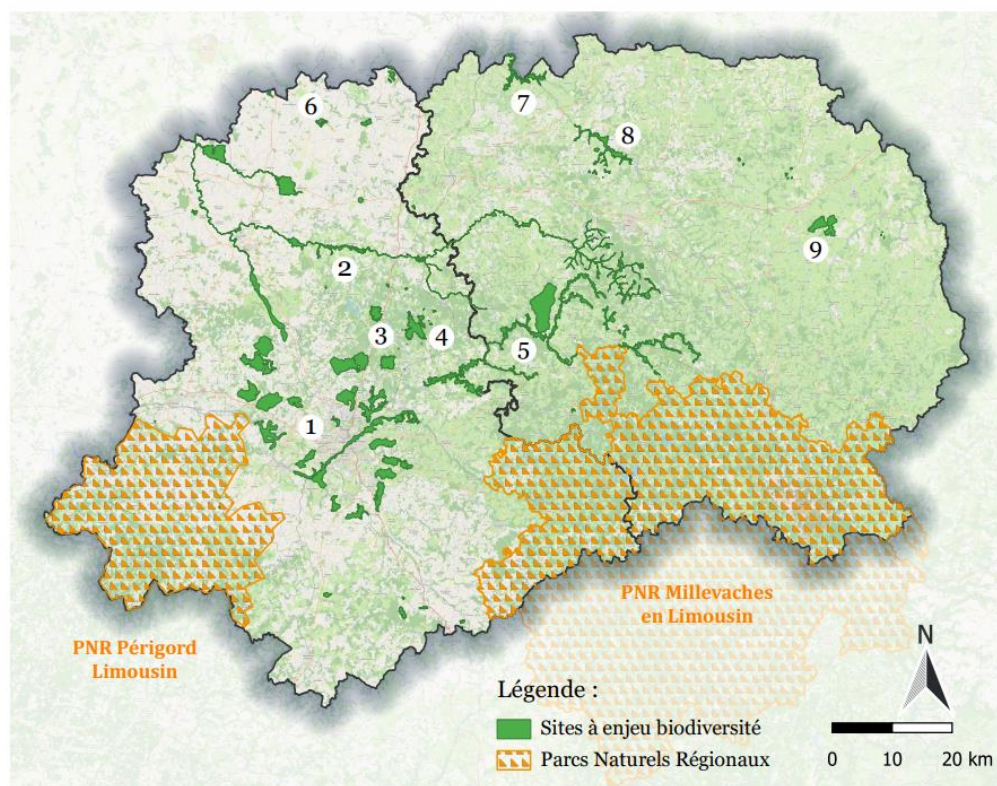
Le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et ses affluents (2) est inclus dans le périmètre du PAEC NA BILI (cf. carte).

**Périmètre du PAEC NA_BILI
Sites à enjeu biodiversité du Limousin hors PNR**



Source :
Chambre d'Agriculture de la Creuse

Version du 18/10/2022



Principaux sites visés par le PAEC NA_BILI :

- 1 - Sites Naturels d'Intérêt Communautaire (SNIC) de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole
- 2 - Natura 2000 Vallée de la Gartempe et affluents
- 3 - Natura 2000 Mines de Chabannes

- 4 - Natura 2000 Tourbière de la source du ruisseau des Dagues
- 5 - Natura 2000 Vallée du Taurion et affluents
- 6 - Natura 2000 Etangs du Nord de la Haute-Vienne

- 7 - Natura 2000 Vallée de la Creuse
- 8 - Natura 2000 Gorges de la Creuse
- 9 - Natura 2000 Etang des Landes / Bassin de Gouzon

Tableau synthétique présentant la liste des mesures surfaciques déployées sur le site Natura 2000

Type d'habitat concerné	Nom/code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération €/ha/an
Prairie à Molinie Mégaphorbiaies hydrophiles	Gestion des milieux humides (MHU2)	Gestion des milieux humides par pâturage extensif et absence de pâturage hivernal	Préserver les zones humides, dont les HIC humides et habitats d'espèces inféodées aux zones humides par le pâturage extensif	Chargement max moyen à la parcelle: 1.2 UGB / ha Chargement max instantané à la parcelle du 15 décembre au 15 mars : 0 UGB / ha Absence d'apport d'N en kg / ha / an (hors apports par pâturage) Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Part des surfaces engagées valorisée en pâturage \geq 50	201
Pelouses maigres de fauche Territoires de chasse des Petit rhinolophe	Retard de fauche ou de paturage (ESP niveau 2)	Retard de la fauche ou du pâturage de 25 jours	Préserver une espèce faune/flore , favoriser la diversité floristique des prairies et fauche et la disponibilité en insectes des territoires de chasse du Petit rhinolophe	Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence d'apport d'N en kg / ha / an (hors apports par pâturage) Retard d'utilisation (fauche ou pâturage) en j \geq 25	145
	Retard de fauche ou de paturage (ESP niveau 3)	Retard de la fauche ou du pâturage de 35 jours		Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence d'apport d'N en kg / ha / an (hors apports par pâturage) Retard d'utilisation (fauche ou pâturage) en j \geq 35	200
Landes sèches européennes Mégaphorbiaies hydrophiles	Maintien de l'ouverture des milieux (OUV2)	Gestion de l'ouverture des milieux par fauche, pâturage ou broyage	Maintien de l'ouverture des milieux patrimoniaux	Absence d'apport d'N en kg / ha / an (hors apports par pâturage) Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Part des surfaces engagées valorisée en pâturage \geq 50	204

Synthèse sur la signature des MAEC

2023 :

- De juin à septembre 2023, l'animatrice a finalisé l'ensemble des dossiers agricoles (diagnostics, plan de gestion, réponse aux questions). Les demandes d'engagements ont ensuite été transmises à la DDT le 15 septembre pour instruction.
- Au 31 mai 2023, **9 exploitations se sont portées volontaires** pour contractualiser de nouveaux engagements pour 5 années. Le détail des engagements est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Mesures engagées pour la période 2023-2027

Code mesure	Montant annuel unitaire MAEC	Nombre contrats	Surface prévisionnelle 2023	Durée engagement	Enveloppe prévisionnelle	
Maintien ouverture NA_BILI_OUV2	204 €	2	6,8	5 ans	1 387 € / an	
Retard de fauche ou de pâturage NA_BILI_ESP2	145 €	1	11,9		1 725,5 € / an	
NA_BILI_ESP3	200 €	2	29,6		5 920 € / an	
Zone humide NA_BILI_MHU2	201 €	7	40,61		8 162,61 € / an	
Total prévisionnel						
Haie/Arbre/Ripisylve NA_BILI_IAE	0,8	1	1 km		800 € / an	
Total prévisionnel		13			17 995 €	

Le montant alloué au PAEC Biodiversité NA BILI étant inférieur aux précédentes campagnes d'engagements (2010-2015 et 2015-2022) il n'a pas été possible de réengager l'ensemble des exploitations précédemment engagées, à savoir 14 exploitations dont le montant global annuel de la campagne 2022 s'élevait à 27 845 euros (cf. bilan d'animation 2021-2022).

2024 :

- De mars à mai 2024, l'animatrice a finalisé deux dossiers agricoles (diagnostics, plan de gestion, réponse aux questions), l'un à Maisonnisses, l'autre à Chamborêt. Les demandes d'engagements seront ensuite transmises à la DDT avant le 15 septembre pour instruction.

Tableau : Mesures engagées pour la période 2024-2028

Code mesure	Montant annuel unitaire MAEC	Nombre contrats	Surface prévisionnelle 2024	Durée engagement	Enveloppe prévisionnelle
Zone humide NA_BILI_MHU2	201 €	2	28 ha	5	5 615,94/ an

Aperçu des grands types d'habitats d'intérêt communautaires agro-pastoraux couverts par une MAEC Biodiversité



Lande sèche atlantique (HIC) engagée en MAEC Maintien ouverture OUV2 à Châteauponsac



Prairie maigre de fauche à Brize intermédiaire engagée en MAEC fauche tardive ESP3 en faveur des chiroptères (territoire de chasse) à Chamboret



Prairie humide oligotrophe (HIC) engagée MAEC en fauche tardive ESP3 en faveur de la flore remarquable à Chamboret



Mégaphorbiaie et prairie humide pâturée engagé en MAEC gestion des milieux humides (MHU2) à Breuilaufa

3.5 Animation de la charte Natura 2000

Prospection :

La possibilité d'adhésion à la charte Natura 2000 a été proposée à la dizaine d'agriculteurs/propriétaires foncier rencontrés dans le cadre de l'animation MAEC 2023 et 2024. Cependant, aucun n'a souhaité s'engager, de peur que des contraintes et contrôle potentiel ne se rajoutent sur leurs parcelles.

Adhésion :

Année de la demande	Propriétaire	Commune(s)	Surface
2024	CEN Nouvelle-Aquitaine	Chamborêt, Châteauponsac, Val-d'Oire-et-Gartempe	78 ha

4 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

4.1 Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont » 2019-2022 remplace l'ancien Contrat de Rivière Gartempe (2014-2018). Le Conservatoire s'est positionné pour prendre part à ce programme en tant que maître d'ouvrage pour la restauration et l'entretien de zones humides. Il permet le financement de plans et notices de gestion : volet étude, et de travaux : volet travaux.

L'animatrice échange régulièrement avec les 3 techniciens de rivières référents sur l'ensemble du site Natura 2000.

Volet étude :

- Actualisation du plan de gestion du Marais de Chamborêt, pour partie dans le site N2000 par Cécile BORDE, chargée de missions au CEN. L'animatrice échange régulièrement avec la chargée de missions et l'accompagne ponctuellement sur le terrain.

4.2 Animation foncière et d'usage

Comme l'année précédente, l'animatrice a consacré un temps important à l'animation foncière pour identifier et démarcher les propriétaires de parcelles à forte valeur patrimoniale, en propriété les Habitats d'intérêt communautaire, visiter les terrains avec la SAFER, assurer le suivi administratif et financier des dossiers, négocier avec des agriculteurs potentiellement intéressés pour exploiter les parcelles.

Rappel :

Le Conservatoire bénéficie depuis 2020 d'une subvention exceptionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine pour procéder à des acquisitions de terrains dans les 12 départements. Cette enveloppe constitue une opportunité inespérée pour protéger durablement des milieux remarquables sur le territoire. L'animatrice s'est très fortement mobilisée sur cette mission, en travaillant en lien avec l'animatrice au CEN du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la

Gartempe Amont ». Sur les zones humides, des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont également sollicités.

Concernant le secteur des sources de la Gartempe, en Creuse, deux projets d'acquisition comprenant des HIC et pour partis dans le périmètre du site Natura 2000 sont en cours de négociation entre les propriétaires, la SAFER et le CEN Nouvelle-Aquitaine, en lien avec le responsable de l'antenne Creuse, Yvan GRUGIER.

Site	Type	Durée Source financement de	Stade d'avancement	Surface concernée
Zones humides d'Outrelaigues	Acquisition	CTMA Bassin de la Gartempe amont (AELB/Néo Terra)	Acquis le 30/06/2023	4,49 ha
Zones humides des sources de la Gartempe à La-Chapelle-Taillefert (nom provisoire)		CTMA Bassin de la Gartempe amont (AELB/Néo Terra) et ou Néo Terra	Parcelles estimées par la SAFER, échanges en cours avec les propriétaires	Entre 10 et 20 ha selon négociation en cours
Total				

Tableau de synthèse des acquisitions et projets d'acquisitions dans ou en limite du périmètre Natura 2000



Localisation du site des Zones humides d'Outrelaigues aux sources de la Gartempe à Maisonnisses

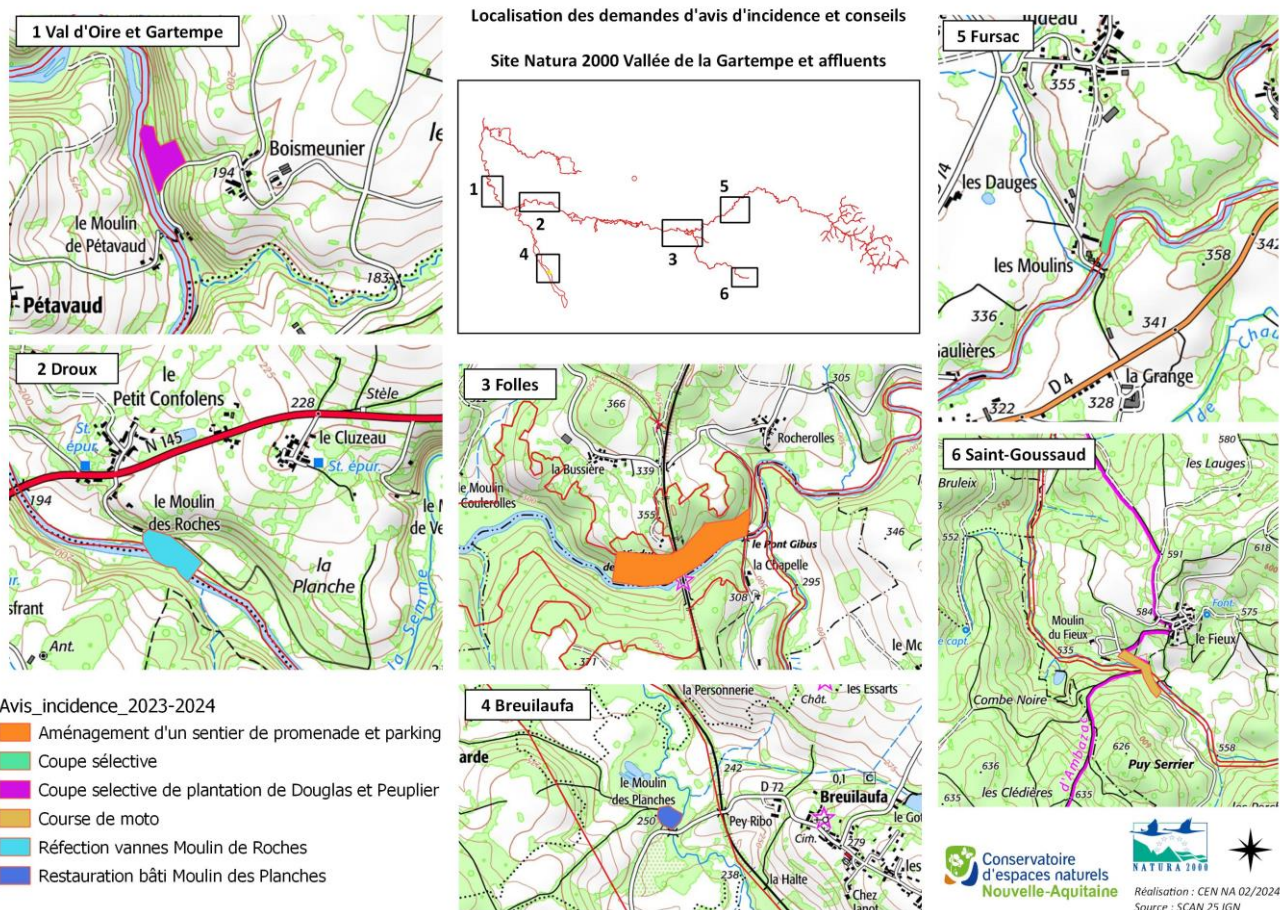
5 EVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Durant cette période d'animation l'animatrice a été particulièrement sollicitée afin de donner son avis, d'apporter des compléments d'informations quant à la présence d'espèces ou habitats d'intérêt communautaire (EIC et HIC) ou plus largement de conseils quant à l'organisation de projets ou travaux sur le site.

En fonction des territoires, la DDT Creuse (H. BOUQUIN) ou la DDT Haute-Vienne (S. VEDRENNE) sont en copie des avis.

Date	Projet	Demandeur	Réponse de l'animatrice
Mai 2023	Réfection des vannes du Moulin de Roches *	Propriétaire privé	Avis favorable avec prescriptions (LOGRAMI) + informations EIC/HIC
Octobre 2023	Restauration du Moulin des planches *	Propriétaire privé	Conseils en amont d'une étude d'incidence
Juillet 2023	Randonnée VTT à Sardent	La roue libre Sardentaise	Favorable avec prescriptions
Juillet 2023	Projet d'aménagement touristique du Viaduc de Rocherolles	ONF	Conseils, avec favorable avec prescriptions + informations EIC/HIC
Août 2023	Régularisation du GAEC Frais Marais à Folles	NCA Environnement	Informations EIC/HIC, + carte
Septembre 2023	Randonnée VTT à Saint-Goussaud *	Cyclo club	Favorable avec prescriptions
Décembre 2023	Organisation du Creuse Moto Tour	Espace Moto	Favorable avec prescriptions
Janvier 2024	Coupe sélective Douglas et Peuplier à Val-d'Oire-et-Gartempe *	Propriétaire privé	Conseils, avec favorable avec prescriptions + informations EIC/HIC
Janvier 2024	Coupe sélective de chênes penchés sur la Gartempe *	Propriétaire privé	Avis favorable avec prescriptions + informations EIC/HIC
Mars 2024	Course pédestre « Enfer vert » dans les Monts de Guéret	Creuse Oxygène	Avis favorable avec prescriptions
Nombre total de demandes traitées :		10	

* cf. carte ci-après



Localisation des principales demandes d'avis d'évaluation d'incidences de projets ou de conseils à l'amont d'un projet

6 AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'animatrice a participé à plusieurs suivis scientifiques, en partenariat avec le Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), Limousin Nature Environnement (LNE), ainsi qu'avec des adhérents bénévoles du CEN.

En dehors des suivis spécifiques, l'animatrice renseigne toutes les **observations fortuites faune/flore** réalisées lors des journées de terrain sur **Kollect**. L'animatrice veille particulièrement à rechercher la présence d'espèces patrimoniales, dont les **espèces d'intérêt communautaires** suivantes :

- ✦ **la Loutre d'Europe (1355), le Castor d'Eurasie (1337), le Grand Capricorne (1088)** dont les indices de présence sont régulièrement observés,
- ✦ **le Damier de la Succise (1065), le Cuivré des Marais (1060), la Cordulie à corps fin (1041) (et Lucane cerf-volant (1083)** régulièrement observés vivants,
- ✦ **les coquilles vides de bivalves morts ainsi que les bivalves vivants observés sont systématiquement identifiés et communiqués à LNE, structure référente sur ce taxon,**

- ✦ des collectes de litière sont régulièrement réalisées (mégaphorbiaies/cariçaies) afin de préciser la répartition de l'escargot **Vertigo Moulinsiana** et améliorer globalement la connaissance sur les gastéropodes,

Mollusques, dont *Margaritifera margaritifera* (1029) et *Unio crassus* (1032)

Dans la continuité de la recherche par ADN environnementale (ADNe) réalisée en 2020 par Limousin Nature Environnement, l'animatrice participe régulièrement aux **prospections à vue** organisées par LNE dans le périmètre du site Natura 2000. Les prospections à hauteur des secteurs où les résultats de la recherche par ADNe ont indiqué la présence des **deux espèces d'intérêt communautaire** : la **Mulette perlière** et la **Mulette épaisse**.

Participation à des journées de prospection en mai/juin 2024 organisées par Limousin Nature Environnement dans le cadre du PNA Mulette perlière ou d'AAP DREAL. :

- la Glayeule à Chamborêt et Breuilaufa,
- l'Ardour à l'aval de l'étang du Pont à l'âge (Folles)

Poissons, dont *Salmo salar* (1106) et *Lampetra planeri* (1096)

Afin de suivre l'évolution des deux espèces pré-citées, l'animatrice participe annuellement aux restitutions des suivis LOGRAMI, en décembre. Elle échange également ponctuellement avec LOGRAMI pour des avis techniques.

Chiroptères, dont *Rhinolophus hipposideros* (1303), *Rhinolophus ferrumequinum* (1304) *Barbastella barbastellus* (1308), *Myotis bechsteinii* (1323), *Myotis myotis* (1324)

Les **gîtes de reproduction** principaux ont été suivis en juin 2023 avec une chargée d'études du GMHL : colonie de Grand murin de l'église de St-Sornin-Leulac (photo), le transformateur de Rancon, ainsi que le Moulin du Mas. Un compte-rendu a été rédigé à destination de la commune de St-Sornin-Leulac et est également disponible sur le site internet du site n2000 (cf. annexe A).

Les **gîtes d'hivernation** les plus importants de Haute-Vienne, ainsi que le réseau des gîtes d'hivernation des sources de la Gartempe (23) ont été suivis en janvier 2024, avec l'aide d'une bénévole naturaliste, et du GMHL.

Les données ont été renseignées dans la DBCHIRO coordonnée par le GMHL en ex-Limousin (<https://gmhl.dbchiro.org/>).



Amphibiens, *Bombina variegata* (1193) :

Mai/juin 2023 et mai 2024 : participation à deux journées de suivi annuel du **Sonneur à ventre jaune** par la technique de **Capture Marquage Recapture** réalisé par le GMHL à la carrière des Châtelaines à Rancon, la carrière de Mazéras à Folles.

Ces journées de suivi sont organisées par le GMHL dans le cadre d'un AAP d'amélioration des connaissances des sites Natura 2000 financé par la DREAL. Cette année un stagiaire de seconde a pu découvrir cette espèce de près en participant au suivi (cf. photo).



Odonates, Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii* (1041) :

En lien avec le coordinateur du **Plan National d'Actions Odonates**, Gilles BAILLEUX, le protocole **SOGAP Surveillance des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires¹** a été déployé en 2023 sur la Gartempe, à hauteur de Val-d'Oire-et-Gartempe.

L'animatrice a alloué quelques jours d'animation pour organiser et réaliser le suivi sur site. Le protocole s'est déroulé en juin et juillet 2023, à Val-d'Oire-et-Gartempe. D'autres salariés du CEN référents sur ce taxon ont été mobilisés, ainsi que des partenaires tels que les techniciens de rivière.

Le SOGAP : programme multirégional piloté par l'Opie en partenariat avec l'ANEPE CAUDALIS et financé par l'OFB pour la période 2022-2024. Son but est d'améliorer **la surveillance des tendances de populations des Libellules prioritaires inféodées dans l'hexagone aux fleuves et aux grands cours d'eau**. Il cible en particulier deux espèces de la famille des gomphidés : le Gomphe à pattes jaunes (*Stylurus flavipes*) et le Gomphe serpent (Ophiogomphus cecilia), et vise à poser les bases d'une surveillance également adaptée à trois autres espèces : le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), **la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**, et la Cordulie splendide (*Macromia splendens*). **Ces odonates sont ciblés par le PNA libellules 2020-2030 et inscrits aux Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore**. Ils ont en commun la discrétion de leurs individus adultes, qui ne sont que peu contactés lors des prospections. **Leur dénombrement passe donc par un protocole basé sur la récolte et le suivi des exuvies**. - Extrait de la Fiche_synthese_SOGAP_ARS_RB -.



Karim GUERBAA et Benoit (stagiaire) en pleine prospection exuvie sur les berges de la Gartempe

Reptiles (hors espèces d'intérêt communautaire)

En 2021, l'animatrice a sollicité le GMHL pour relancer le protocole POP Reptile, coordonné par le GMHL, sur la carrière des Châtelaines à Rancon. Des plaques ont été ajoutées et deux habitants du hameau voisin ont accepté d'être bénévoles pour suivre le site (6 passages d'avril à juin). Ils ont été formés par le GMHL et l'animatrice de manière à être autonome sur le site.

- Poursuite du suivi Pop reptile de la carrière de Rancon d'avril à juin 2022 et 2023 et échanges avec le référent du GMHL, Lois ROCHER, ainsi qu'avec la bénévole locale qui s'est portée volontaire pour suivre le site.

¹ Consortium porté par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)

Avifaune, Pie-grièche à tête rousse (hors espèces d'intérêt communautaire)

L'animatrice a été sollicitée début 2023 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) afin de participer à une enquête sur la présence de la Pie-Grièche-à-tête-rousse dans le nord Haute-Vienne, à proximité de Thiat, la prospection s'est déroulée de mai à juillet.

Présentation du protocole Pie-grièche à tête rousse



Protocole Pie-grièche à tête rousse – 2023

Contexte et objectif

La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) s'adapte à des milieux semi-ouverts ponctués de buissons et d'arbres, qui fournissent des sites de nid et une abondance suffisante de perchoirs. En dehors du midi méditerranéen où elle fréquente les garrigues, les milieux occupés par cette espèce sont représentés par des vergers pâturés à hautes tiges (par exemple en Lorraine) et par des secteurs de bocages consacrés à l'élevage bovin et ovin (par exemple en Bourgogne ou en Limousin). La population nicheuse française est actuellement estimée à 3302-5770 couples et la régression de l'espèce dans notre pays se poursuit. Les noyaux de population se concentrent en Occitanie et au nord-est de la France.

En Limousin, quelques petits noyaux de populations sont présents sur le nord de l'ancienne région.. Les individus sont présents de manière sporadique et la définition de réelles populations est délicate.

L'objectif du présent protocole est de confirmer ou d'infirmer la présence d'individus sur certains secteurs, ainsi que de contrôler les secteurs de présences historiques. Les résultats permettront de réaliser des cartes de sensibilité au regard des projets d'aménagements à venir. Aussi, ces cartographiques permettront d'orienter les mesures de gestion favorables à cette espèce et à son habitat.

7 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

7.1 Création / mise à jour d'outils de communication, médias

Création et utilisation d'outils

- Une plaquette générale de présentation du site a été réalisée. Elle est téléchargeable depuis le site internet du site. L'animatrice distribuera régulièrement ce document.
- Les supports de communication, comme la plaquette de présentation du site réalisée par la Diren en 2004, les fascicules sur le Sonneur à ventre jaune, la Loutre et le Castor d'Europe sont régulièrement distribués lors des animations.
- Un bulletin d'information est en cours de finalisation.

Mise à jour de la page internet du site Natura 2000

L'animatrice a pris en main la nouvelle version des sites internet de la pépinière et à compléter le contenu de la page internet du site Natura 2000, il reste encore de nombreux onglets à renseigner notamment sur les actualités du site.

- <https://vallee-gartempe.n2000.fr>



Communication dans les médias

Durant la période d'animation, l'animatrice a participé à :

- Deux émissions de radio : France Bleu Limousin sur la richesse écologique de la vallée de la Glayeule à Chamboret et sur RCF au sujet du chantier d'automne en faveur du Sonneur à ventre jaune à Rancon (septembre et octobre 2023) ;
- Un reportage télévisuel par TF1 au sujet du retour du Castor d'Europe sur la Gartempe, en Creuse (janvier 2024) ;

7.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Comme chaque année de nombreux propriétaires, usagers et élus du site ont été rencontrés, sensibilisés.

Durant cette période d'animation, l'animatrice s'est fortement impliquée auprès d'un grand propriétaire du site Natura 2000 à Breuilaufa (SCEA Demonvallier-Ducamp). La SCEA est propriétaire d'un vaste ensemble de zones humides le long de la Glayeule d'environ 30 ha, composé de mégaphorbiaie, aulnaie marécageuse, saulaie et rosière à Baldginère faux-roseau. La SCEA et l'animatrice se sont accordés sur la nécessité de réaliser un pré-diagnostic de la zone afin d'établir des perspectives de protection foncière, d'usage, et si cela aboutit la restauration des habitats qui pourrait en découler (via l'outils Contrat ni-agricole ni-forestier principalement, ou des MAEC).

Un extrait du document fourni au propriétaire (22p.) est disponible en annexe 3. Ci-dessous le périmètre étudié :



Localisation des parcelles étudiées



7.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Aucune réunion d'information n'a été organisée cette année. L'animatrice a participé à de nombreuses réunions organisées par des partenaires techniques : commissions techniques dans le cadre de la reprogrammation du Contrat de rivière Gartempe. Les manifestations sont décrites dans le paragraphe suivant.

7.4 Communication / Animation auprès des scolaires

De nombreuses animations ont eu lieu durant la période d'animation, elles sont synthétisées ci-dessous et quelques-unes sont illustrées ensuite.

La majorité des animations est régulièrement organisée en collaboration ou partenariat avec d'autres structures telles que (liste non exhaustive) :

- L'association de botanistes du Limousin « *L'amicale Charles Legendre des Botanistes du Limousin* (ALBL) »,
- L'association Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL),
- L'association Limousin Nature Environnement (LNE)
- Les écoles, en particulier l'école de Razès,
- L'office de Tourisme du Haut Limousin,
- Les communes incluses dans le périmètre Natura 2000,

7.4.1 Synthèse des animations durant la période d'animation

Type d'animation	Nb d'animation	Descriptif	Nb de personnes sensibilisées
Sortie botanique grand public	1	Découverte de la flore des landes sèches européennes, pelouses siliceuses et dalles xérophiles de la lande d'Auzillac à Châteauponsac en partenariat avec l'association de botanistes du Limousin l'ALBL (juin 2023)	5
Suivis scientifiques proposés aux adhérents CEN	5	Suivi CMR du Sonneur à ventre jaune avec des bénévoles – Sites des carrières de Rancon et de Folles (mai – juin 2023) avec le GMHL : 2 sessions Protocole SOGAP : recherche et collecte d'exuvies sur les berges de la Gartempe : 3 sessions	9
Transhumance avec le grand public	1	Transhumance de la Lande d'Etrangleloup vers la Lande des Vérines à Châteauponsac (87) (28 septembre 2023) - cf. Photo A et B	36
Chantier participatif	1	Chantier de restauration de mares et fossés en faveur du Sonneur à ventre jaune – 48h Nature	8
TOTAL	8		58



Transhumance en cours à Châteauponsac



Arrachage des hélophytes dans le fossé et la mare où se reproduisent les Sonneurs à ventre jaune



7.5 Mutualisation

L'animatrice a régulièrement échangé avec ses homologues du CEN, en particulier avec Aurélie FOUCOUT animatrice du site Natura 2000 FR7401146 *Vallée du Taurion et affluents* et Anaïs LEBRUN animatrice du site Natura 2000 FR7401135 *Tourbière de la source du ruisseau des Dauges*. Ainsi qu'avec le précédent animateur Yvan GRUGIER.

8 SOUTIEN A L'ORGANISATION DE NATURA 2000 AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

8.1 Contrat territorial milieux aquatiques Bassin de la Gartempe amont

Le CEN fait partie des maîtres d'ouvrage de ce contrat, coordonné par le **Syndicat mixte du Contrat de rivière Gartempe**, à Guéret. L'animatrice travaille régulièrement en lien avec les différents techniciens de rivière référents en Creuse et Haute-Vienne, Charlotte RAPP, Anne FERANDON, Etienne BOURY, ainsi qu'avec les deux chargés de mission référents au CEN, Cécile BORDE et Thomas JOUILLAT.

Des échanges réguliers avec les acteurs de ce CTMA permettent de veiller à la cohérence des actions menées dans le bassin versant et d'obtenir des financements complémentaires à ceux mobilisables par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 pour intervenir prioritairement sur les zones humides. L'animatrice participe aux COPIL et plus ponctuellement aux COTECH. En interne, elle est associée aux réflexions stratégiques et aux décisions relatives à ce contrat directement lié à la qualité des habitats de la vallée de la Gartempe et ses affluents.

- En 2023-2024, le CTMA Gartempe est en période dites « **d'inter-contrat** » : bilan du contrat 2018-2022 et construction du prochain contrat. Dans ce cadre de nombreuses **commissions thématiques** ont été organisées entre juin et novembre 2023, l'animatrice a participé à plusieurs d'entre elles, notamment sur le volet **Biodiversité, Zones humides et Agriculture afin que les enjeux du site Natura 2000 soient pris en compte dans le prochain Contrat Territorial**.

8.2 Politiques communales et intercommunales

L'animatrice est régulièrement consultée par des maires et des élus soucieux de préserver leur patrimoine naturel et cadre de vie, ou s'interrogeant sur l'opportunité d'un projet de développement aux vues des incidences potentielles sur le site N2000.

Durant la présente période d'animation des échanges ont eu lieu avec les communes et intercommunalités suivantes :

Commune ou EPCI	Objet
Folles (87)	Echanges réguliers avec le maire M. POULET : - projet de bail emphytéotique à la carrière de Mazèras en faveur du Sonneur à ventre jaune et du Hibou Grand-duc en particulier - valorisation du site du Viaduc de Rocherolles en lien avec l'ONF

La-Croix-sur-Gartempe (87)	Echanges réguliers avec le maire M. PAILLER : - préservation du site privé de l'ancienne carrière du Pont de Lanneau dont le foncier va faire l'objet d'une donation à la Fondation des espaces naturels de France , en faveur en Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, Hibou Grand-duc (entre autres)
Chamborêt (87)	Echanges ponctuels relatifs à la création de sentier de randonnée en lien avec les enjeux du site Natura 2000 et la gestion du site CEN du Marais de Chamborêt
Châteauponsac (87)	Echanges réguliers avec l'équipe municipale pour l'organisation du pâturage itinérant (cf. Contrats Natura 2000) et des transhumances ovines
Val d'Oire et Gartempe (87)	Echanges réguliers avec l'équipe municipale sur la gestion des mares communales à <i>Luronium natans</i> et abritant une grande diversité d'amphibiens
Maisonnisses (23)	Echanges ponctuels sur la préservation des zones humides, boisements et chauve-souris (projet de convention tripartite commune/CEN/GMHL) pour protéger deux gîtes d'hibernation de chiroptères.

Politique de développement du nord Haute-Vienne

L'animatrice échange régulièrement avec l'office de Tourisme du Haut Limousin, et est sollicité pour animer des randonnées et balades à destination du grand public. Dans la mesure du temps disponible l'animatrice y participe à raison de deux demi-journées par an.

- L'animatrice a été sollicitée par la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLM) pour participer aux **Assises territoriales du Haut Limousin** le 21 juin 2023, regroupant de nombreux élus. L'animatrice a présenté lors de cette réunion les enjeux écologiques du site dans le nord Haute-Vienne, en particulier vis-à-vis du Castor d'Europe, du maillage bocager et prairial dont dépendent plusieurs espèces de chauve-souris (Petit rhinolophe, Barbastelle, Grand rhinolophe, Grand murin,...).

9 ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

9.1 Organisation de la gouvernance du site

9.1.1 Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 12/12/2016. En raison de la situation sanitaire un PowerPoint présentant le bilan triennal et les perspectives de l'animation a été réalisé en 2021 et diffusé par la DDT aux membres du COPIL à défaut de pouvoir organiser un COPIL en présentiel. Jusqu'au transfert de compétence aucun COPIL n'a été organisé par la DDT avant le 1^{er} janvier 2023.

Le prochain COPIL en présentiel sera à prévoir rapidement durant la période d'animation 2023-2024, une proposition a été faite pour l'organisation d'un COPIL en avril 2024 mais est resté sans réponse. Une seconde proposition sera faite.

9.1.2 Réunions ou rencontres avec les services de la Région

Dans le cadre du transfert de la compétence Natura 2000 à la Région, l'animatrice a organisé une journée de visite du site Natura 2000 avec la référente technique locale, Mme Tessier à l'automne 2023.

L'animatrice a participé à plusieurs visioconférences animées par la Région ou la DREAL en lien avec l'évolution des outils Natura 2000 (Contrats, MAEC, ...).

9.1.3 Animation de groupes de travail

Suite au Congrès des Conservatoire d'espaces naturels en novembre à La Rochelle, un groupe de travail piloté par la Fédération des Conservatoire d'espaces naturels a été créé :

Entre septembre 2023 et mai 2024 plusieurs réunions de travail ont été organisées avec d'autres animateurs du Conservatoire, en lien avec les thématiques suivantes :

- Le déploiement de la **campagne d'engagement MAEC de la PAC 2023-2028** dont la deuxième campagne d'engagement a débuté en mars 2024, en lien étroit avec les opérateurs de PAEC, ici la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et la DRAAF : participation aux modification des diagnostics d'exploitation, participation à la mise à jour de la grille de critères, participation à la programmation de la campagne d'engagement (surface, nombre d'exploitants, mesures contractualisées,...), participation au montage de la demande de subvention relative à l'animation des MAEC 2024 et au solde de la demande d'animation 2023
- L'évolution des modalités de montage des **Contrats Ni agricole, ni forestier**, et **contrats forestiers** notamment en lien avec les nouveaux barèmes à prendre en compte, ainsi que vis-à-vis des marchés publics
- Enfin, l'animatrice s'était inscrite à une journée de formation sur la **mise à jour des cartographies d'habitats** organisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, mais celle-ci a été annulée, une nouvelle sera programmée courant 2024.

9.2 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière est assurée par le comptable et la responsable financière du Conservatoire, à Saint-Gence, en lien avec l'animatrice.

L'animatrice a consacré du temps à la gestion administrative et financière, dans le cadre :

- de l'animation des MAEC (demande de subvention animation, solde, suivi administratif),
- des actions menées sur le site, hors contrat Natura 2000, via différents programmes (CTMA, Fonds verts, fonds propres CEN, prestations privés),
- de la mission d'animation confiée par la Région,
- de la rédaction du bilan annuel d'activité.

9.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Un temps conséquent avait été consacré à ce volet lors de l'exercice d'animation 2016-2017. Peu de temps a été mobilisé sur ce volet au cours de l'exercice actuel. **La mise à jour du DOCOB sera à prévoir dans les prochaines années.**

9.4 Élaboration de la charte

La charte Natura 2000 a été validée lors du comité de pilotage du 23 avril 2008.

10 MISES A JOUR JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET TECHNIQUES DU DOCOB

L'ensemble des données issues des suivis écologiques et des études est renseigné dans une base de données en ligne : **Kollect**, outil développé par le service informatique du CEN Nouvelle-Aquitaine. Toutes les données, faune, flore, fonge et leurs métadonnées sont transmises par le CEN Nouvelle-Aquitaine (réfèrent : Thomas GACHET) aux formats préconisés par les Pôles régionaux SINP.

L'animatrice veille également à rassembler les données des associations naturalistes partenaires et à leur transmettre également ses données (chiroptères en particulier, dont les données sont centralisées dans la **DBchiro GMHL** à l'échelle de l'ex-Limousin : <https://gmhl.dbchiro.org/>).

11 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ET BILANS ANNUELS

L'animatrice rédige chaque année un bilan annuel de la période d'animation. L'animatrice alimente régulièrement le logiciel SIN2 dès signature d'un contrat (contrat MAEC ; charte N2000 ; contrat N2000).

11.1 Modalités et formats de restitutions

Le présent document est disponible sous format papier ou numérique.

Annexe 1

- ❖ Article et vidéo sur le retour du Castor d'Europe dans la vallée de la Gartempe, en Creuse, au 13h de TF1, le 25/01/2024

<https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/video-reportage-creuse-pourquoi-le-retour-des-castors-dans-les-cours-d-eau-est-une-bonne-nouvelle-pour-la-biodiversite-2283844.html>

Extrait de la vidéo depuis le site internet de TF1 :

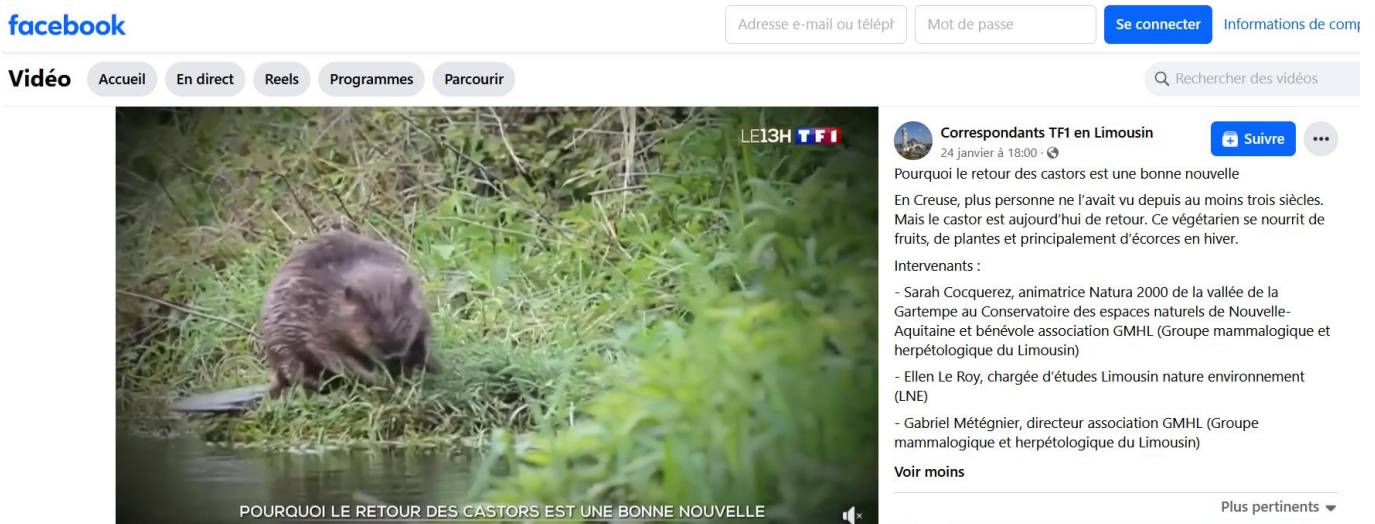


VIDÉO - Creuse : pourquoi le retour des castors est une bonne nouvelle

Par T.A. | Reportage TF1 Carlo PAREDES et Emmanuel SARRE
Publié le 25 janvier 2024 à 17h57

SARAH COCQUEREZ

Extrait de l'article relayé sur le facebook des correspondants locaux de TF1 – Limousin


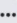


facebook

Adresse e-mail ou télépt Mot de passe Se connecter Informations de comp

Vidéo Accueil En direct Reels Programmes Parcourir

Rechercher des vidéos

Correspondants TF1 en Limousin 24 janvier à 18:00 ·  [Suivre](#) 

Pourquoi le retour des castors est une bonne nouvelle

En Creuse, plus personne ne l'avait vu depuis au moins trois siècles. Mais le castor est aujourd'hui de retour. Ce végétarien se nourrit de fruits, de plantes et principalement d'écorces en hiver.

Intervenants :

- Sarah Cocquerez, animatrice Natura 2000 de la vallée de la Gartempe au Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et bénévole association GMHL (Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin)
- Ellen Le Roy, chargée d'études Limousin nature environnement (LNE)
- Gabriel Métégner, directeur association GMHL (Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin)

Voir moins

Plus pertinents

POURQUOI LE RETOUR DES CASTORS EST UNE BONNE NOUVELLE

Annexe 2

Article pour la commune de St-Sornin-Leulac et publié sur le site



Comptage annuel des Grands Murins de l'église de Saint-Sornin-Leulac, juin 2023

Cela fait presque 20 ans¹ que des aménagements spécifiques en faveur des chauves-souris ont été installés dans le clocher de l'église de Saint-Sornin-Leulac à l'initiative du Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) en accord avec la commune. Ces travaux visaient à permettre une bonne cohabitation entre les usages de l'église par les habitants et l'utilisation estivale des combles par une colonie de Grand Murin.

Cette espèce de chauve-souris s'installe chaque année au printemps et durant l'été sous les toits afin de se reproduire et de donner naissance à leur petit. Ces travaux ont consisté en la mise en place d'un système de récupération du guano dont le dépôt pouvait causer des dégâts au lambris de châtaignier couvrant la nef, par la pose de bâches pour rassembler leurs excréments dans des bacs récupérateurs qui sont vidés chaque année.

Le 20 juin dernier environ 210 Grands Murins ont été recensés sous les combles de l'église de Saint-Sornin-Leulac (cf. photos) par une chargée d'études du GMHL et l'animatrice du site Natura 2000 de la *Vallée de la Gartempe et affluents* au CEN Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une des plus grandes colonies du nord Haute-Vienne.



▪ **Comment protéger cette espèce ?**

Pour protéger cette espèce autour de chez vous, il est essentiel de préserver ses habitats de chasse et ses gîtes hivernaux, à savoir :

- des boisements de feuillus, en cas de coupe de bois il est intéressant d'opter pour une gestion en futaie irrégulière et couvert continu,
- maintien du bocage et plantation/régénération de haies bocagères,
- conserver les prairies permanentes, riches en insectes,
- prendre en compte cette espèce lors des rénovations et mise en place d'éclairage des bâtiments accueillant des colonies de reproduction car peu de gîtes naturels existent en Limousin.

¹ En 2006, financés par le dispositif Natura 2000.

▪ Connaître l'espèce et son écologie

Extraits de *l'Atlas des Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin, Période 2014-2020, GMHL, 2021, 469p.*
Découvrir l'ouvrage : <http://gmhl.asso.fr/atlas/atlas-en-pdf/>

Grand Murin *Myotis myotis*

Borkhausen, 1797



©Dominique Testaert

DESCRIPTION

Le Grand Murin est l'une des chauves-souris les plus grandes d'Europe. Son corps mesure 67 à 84 mm, avec un avant-bras de 55 à 67 mm pour une envergure de 350 à 450 mm et un poids de 20 à 40 g. Ses membranes alaires sont marron chocolat, son museau et ses oreilles sont de couleur caramel à chair. Les oreilles de cette chauve-souris sont assez grandes (24 à 28 mm) et visibles en vol. Son pelage court et épais est brun clair sur son dos. Cela contraste nettement avec son ventre blanc. La ressemblance morphologique est grande avec le Petit Murin.

BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

Le Grand Murin vit en basse et moyenne altitudes, généralement en contexte forestier subnaturel ou bocager avec bosquets.

L'activité de chasse se déroule principalement dans les forêts caducifoliées ou mixtes. Cependant, des suivis télémétriques et de nombreux relevés acoustiques ont montré une utilisation ponctuelle des prairies de fauche et des pâtures. Le rayon d'action peut s'étendre jusqu'à 25 km autour du gîte. Un individu exploite en une nuit une ou plusieurs zones, qui peuvent être séparées de plusieurs kilomètres.

Le comportement typique du Grand Murin en chasse est un vol d'exploration lent sur les zones de sol dégagé en sous-bois ; les signaux sonar émis sont alors surtout utilisés pour localiser les obstacles à éviter. Cette espèce a une distance d'émission de 15 à 20 m, selon l'ouverture du milieu.

Il utilise également cette capacité pour chasser, principalement des insectes. Ceux-ci sont généralement de taille moyenne et circulant sur le sol : Coléoptères (carabes, bousiers, etc.) et Orthoptères (grillons, courtilières, etc.), qu'il repère aux bruits de leurs déplacements ou à leurs chants et qu'il capture lors d'une courte pause au sol. Il chasse (de façon saisonnière) certains types de proies (hannetons, tipules, etc.) en poursuite aérienne, principalement en prairies ou en lisières arborées.

En hiver, le Grand Murin est principalement cavernicole. Il gîte à partir de septembre dans les grottes, les mines, les tunnels, les ponts, etc. et entre en léthargie vers octobre novembre. La température optimale des gîtes se situe entre 3 et 9°C avec une hygrométrie supérieure à 65 %. Les individus se suspendent aux parois ou aux voûtes pour hiberner, isolés, ou en essaims de quelques dizaines d'individus maximum. Parfois, ils se glissent dans les anfractuosités.

Selon la zone géographique, les gîtes d'été peuvent être similaires ou très différents. Dans la partie méridionale de sa répartition et en zone karstique, le Grand Murin peut rester en cavité toute l'année. Plus au nord, les constructions humaines en dur depuis l'époque romaine ont certainement favorisé son expansion géographique, les colonies de mises bas se rassemblant dans les combles tranquilles de hauts bâtiments souvent couverts d'ardoise, meilleure conductrice de chaleur. Le Grand Murin est très fidèle à ses gîtes de mise bas, qui peuvent être partagés avec d'autres espèces, notamment le Murin à oreilles échancrees, le Minioptère de Schreibers ou le Grand Rhinolophe. Les mâles restent solitaires et utilisent des gîtes moins chauds : cavités, fissures de rochers, bâtiments, ponts et parfois nichoirs.

Les colonies de mises bas se forment courant mars et comptent plusieurs dizaines à centaines de femelles. Le taux de mise bas est d'environ 70 % et seules les femelles adultes de plus de 3 ans se reproduisent. Les jeunes naissent fin mai ou début juin. Si les conditions météorologiques sont mauvaises, le taux d'avortement des femelles et/ou de mortalité des juvéniles peut être important. Les

femelles rentrent 1 à 2 fois par nuit pour allaiter les jeunes qui volent à l'âge de 4 semaines et deviennent autonomes à partir de 9 semaines.

Les accouplements se déroulent de mi-août à mi-octobre.

Le Grand Murin est sédentaire, mais il est capable d'effectuer des déplacements sur plusieurs dizaines à centaines de kilomètres pour trouver les gîtes adéquats selon la saison, ou pour assurer la dispersion des jeunes (mâles surtout).

L'espérance de vie varie de 3 à 5 ans avec une mortalité juvénile de 90 % certaines années. La longévité dépasse la vingtaine d'années.

RÉPARTITION

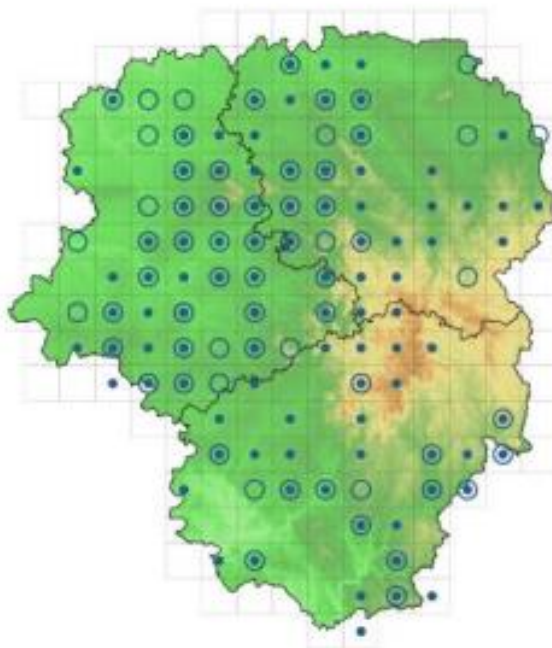
Les populations de grands murins s'étendent sur l'ensemble du continent européen avec une limite orientale de l'Ukraine à la Mer Noire et de l'Asie Mineure au Proche Orient.

En Limousin, l'espèce est présente potentiellement partout, mais sa densité semble moins forte dans les zones fortement enrésinées du centre est. Le Grand Murin est bien présent dans les secteurs de bocage semi-boisés de la Basse-Marche et de l'ouest du Limousin, les massifs feuillus du centre de la Creuse et des vallées encaissées (Gartempe, Creuse, Thaurion, Vienne, Dordogne, Vézère, etc.).

ÉVOLUTION DEPUIS LE PRÉCÉDENT ATLAS

L'espèce, peu présente au-delà de 700 m d'altitude lors du précédent atlas, a été détectée jusqu'à 850 m d'altitude dans le secteur de Pérols-sur-Vézère.

Les données récoltées pour cette espèce proviennent, de manière équivalente, des prospections de gîtes et des suivis acoustiques. Ce travail a permis d'identifier 8 nouvelles mailles occupées en Haute-Vienne, 18 en Creuse et 20 en Corrèze. La majorité des mailles où l'espèce est présente se trouvent en Haute-Vienne.



Répartition du Grand Murin en Limousin de 1990 à 1998 et de 2014 à 2020.

Contact :

- **Conseils sur les chauves-souris :** gmhl@gmhl.asso.fr - <https://gmhl.asso.fr/> Pôle Nature Limousin ZA du Moulin Cheyroux 87 700 Aix-sur-Vienne
- **Site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et ses affluents :** Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 6, ruelle du Theil, 87510 Saint-Gence - s.cocquerez@cen-na.org

Annexe 3



Note de synthèse - 2023

Enjeux écologiques des zones humides de la vallée de la Glayeule,
propriété foncière de la SCEA De Monvallier-Ducamp

Communes de Breuillaufa, Vaulry et Berneuil (87)

Rédaction : COCQUEREZ Sarah

Prospections : COCQUEREZ Sarah, BORDE Cécile, HENNEQUIN Erwan

mai à novembre 2023



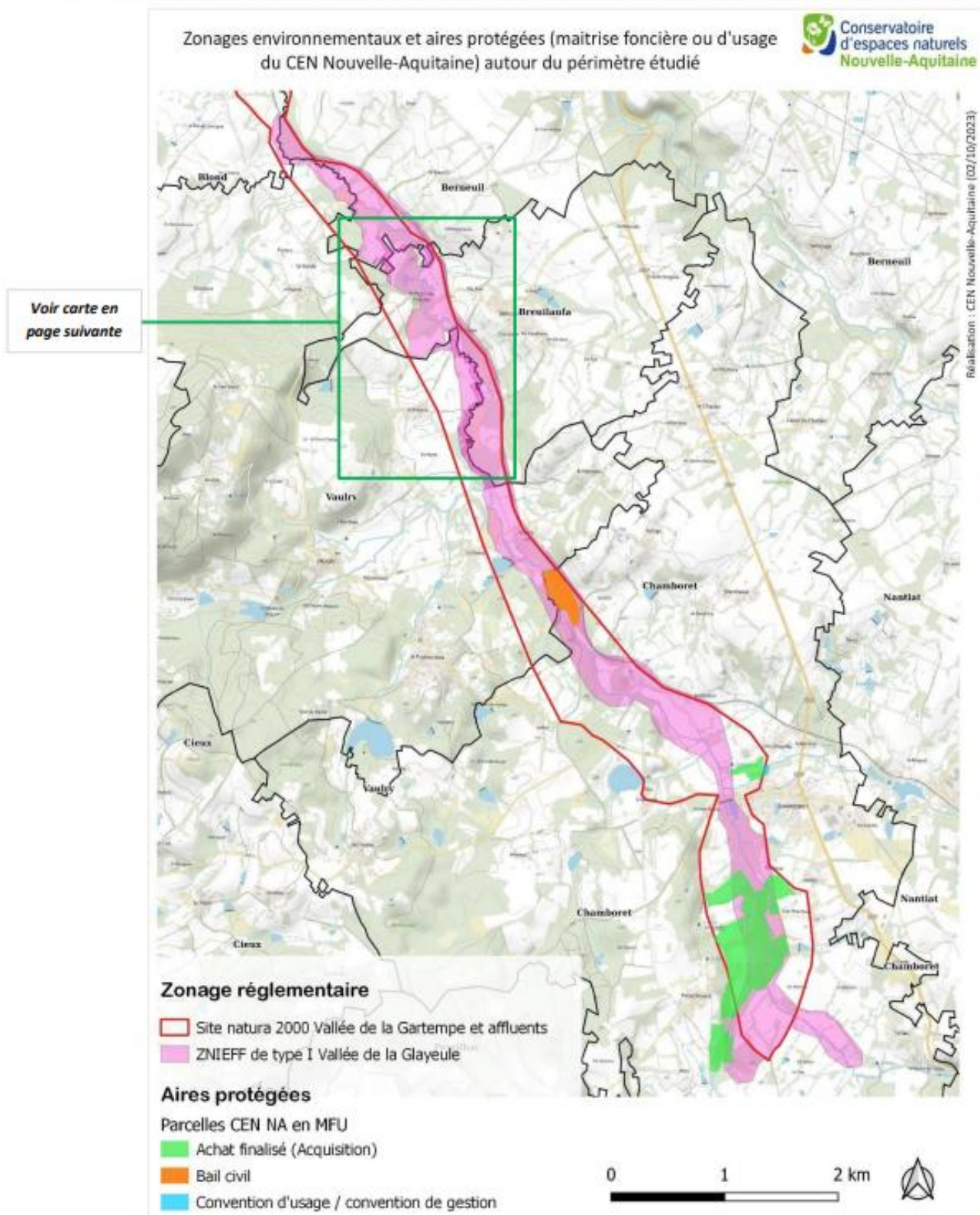
05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6, ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

I. LOCALISATION ET CONTEXTE

Le périmètre étudié s'articule autour de la Glayeule et est au sein de la zone Natura 2000 « Vallée de la Gartempe et affluents » et de la Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) « Vallée de la Glayeule »¹ (cf. carte). Le Conservatoire est gestionnaire de deux sites (aires protégées) à l'amont des parcelles étudiées, le Marais de Chamboret, 57,4 ha (en vert) et la ripisylve de Saulière, 7,3 ha (en orange).



II. LA VALLEE DE LA GLAYEULE, UN ESPACE NATUREL ET AGRO-PASTORAL REMARQUABLE ET FRAGILE

A. UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX HUMIDES INONDABLES

La Glayeule est l'affluent principal du Vincou, ce dernier se jette ensuite dans la Gartempe. La richesse écologique spécifique de cette vallée est connue depuis les années 1980 (identification en ZNIEFF, puis classement Natura 2000).

Elle s'écoule sur un socle cristallin imperméable (granitique), dépourvu de nappe phréatique. A ce titre, en période de crue, les eaux qu'elle reçoit s'étalent dans la vallée dans une zone nommée «lit majeur»² ou «zone inondable». Dans ce lit majeur se trouvent des zones humides qui constituent des annexes hydrauliques³ de la rivière :

- des mares naturelles,
- des boisements humides et ripisylves (végétation le long des berges),
- des mégaphorbiaies,
- des roselières,
- des méandres vaseux ou sableux,
- des anciens bras de la rivière (bras morts)

Cet ensemble forme une « mosaïque » de milieux humides, riches et diversifiés d'un point de vue floristique et faunistique. Ces milieux ont besoin des débordements réguliers de la Glayeule pour être totalement fonctionnels : se gorger d'eau en automne et en hiver puis et relarguer de l'eau dans la Glayeule en période d'assec (soutien d'étiage).



Un bras de la Glayeule proche de l'assec, l'ancien bief du Moulin des planches

Dans la zone étudiée, la Glayeule se perd dans une végétation quasiment impénétrable où domine les Saules, les Aulnes glutineux et les Baldingère faux-roseaux (ici nommées roselière, cf. photo). Jusque dans les années 60-70 ces zones humides avaient encore une vocation agricole, principalement en pré de fauche tardive ou pâturage extensif.



Roselière à Baldingère, soumise à des inondations régulières, de part et d'autre de la Glayeule (parcelle C198 et alentours)



Saules sur berge, formant une ripisylve (parcelle B190)

B. LA NATURE DU SOL (PEDOLOGIE)

Le type de sol majoritairement rencontré est un humus dit hydromorphe car fréquemment soumis à la présence d'eau une grande partie de l'année. Il s'agit d'un **sol très sensible au tassement**, notamment du fait du pâturage bovin, en raison de sa texture en partie argileuse (sédiments fins charriés par la rivière) et très humide.

Cette composante est à prendre en compte dans la gestion des parcelles afin qu'elles puissent conserver leur capacité de stockage/rétention des eaux :

- ❖ éviter le pâturage hivernal ou en période très humide pour limiter le tassement du sol,
- ❖ limiter le chargement animal (entre 0.5 et 1.2 UGB ha maximum),
- ❖ éviter le passage trop régulier d'engin lourd : une fauche annuelle en période sèche (mi-juin à fin août).

C. LA FAUNE CONNUE, QUELQUES EXEMPLES

Très riche en biodiversité, cet ensemble de zones humides permet à de nombreuses espèces de se nourrir, s'abriter, se reproduire.

Quelques exemples :

- les Saules, les Aulnes et les Noisetiers (écorces, jeunes branches, feuilles) représentent une part très importante dans l'alimentation du Castor d'Europe, qui est végétarien,
- Les mares forestières et les petits écoulements sont les lieux de prédilection de reproduction de la Salamandre tachetée ou du Triton marbré,
- les « touradons » de Laïche paniculée, c'est-à-dire les touffes vertes herbacées sur la photo ci-contre, sont un habitat en tant que tel pour l'escargot Vertigo de Des Moulins.



Boisement humide dominé par les Saules et « touradons » de Laïche paniculée

Les parcelles étudiées abritent une grande variété d'espèces, et ce dans divers groupes (amphibiens, oiseaux, mammifères, insectes, mollusques,...), pour **lesquelles le territoire de la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité de préservation par rapport à la distribution de ces espèces en France** ⁴. A ce titre, seules **quelques-unes de ces espèces dites « patrimoniales », c'est-à-dire, protégées, rares, menacées ou quasi-menacées et inféodées aux milieux humides** sont illustrées ici :





Le Chabot, poisson typique des rivières de source



Conception et réalisation avec QGIS 3.22.11-Białowieża : © CEN Nouvelle-Aquitaine / DSI - Novembre 2023



0 300 600 m

III. STRATEGIES DE PRESERVATION : PISTES DE PROTECTION FONCIERE ET DE GESTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET EN COHERENCE AVEC NATURA 2000

A la lumière des différents milieux décrits, il est proposé **deux scénarii de préservation** de cet ensemble de parcelles, à moduler en fonction des souhaits des propriétaires.

Ces scénarii indiquent plusieurs **outils de protection foncière, plus ou moins pérennes** afin de fournir aux propriétaires un **panel de possibilités**, en fonction des enjeux regroupés en **4 lots de parcelles** identifiés dans le tableur ci-dessous et sur la carte suivante.

A. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

NOM DU LOT	ENJEU DU LOT	SURFACE EN HA
LOT A	LOT PRIORITAIRE : « zone cœur » enjeux biodiversité et ressource en eau	19,7156
	Zone humide ouverte de type roselière et mégaphorbiaie	2,4258
	Zone humide ouverte de type mégaphorbiaie et bosquets de Saules	9,3158
	Boisement humide d'Aulne glutineux et Saules avec mares forestières	3,1581
	Boisement feuillu frais à humide, dominé par le Chêne pédonculé et le Charme commun	4,8159
LOT B	LOT SECONDAIRE : enjeux biodiversité, ressource en eau et agricoles	3,2082
	Prairie humide en déprise agricole	1,1122
	Boisement feuillu frais à humide et prairie humide en déprise	2,096
LOT C	LOT INTERESSANT vis-a-vis des enjeux biodiversité et agricoles	2,0664
	Prairie sèche à humide en déprise agricole	2,0664
LOT D	LOT INTERESSANT PAR SA PROXIMITE AVEC LE SITE mais ne comprenant pas de milieux prioritaires vis-à-vis de la biodiversité et ressource en eau	0,9249
	Plantation résineux et boisement humide	0,127
	Fourré suite à coupe forestière de feuillus	0,7979

B. SCENARI DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PRESENTE

SCENARIO 1 : PRESERVATION FORTE

ENJEUX ET LOT CONCERNE	MESURES DE PROTECTION FORTE : MAITRISE FONCIERE ET PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES
<p>Assurer la préservation pérenne du site</p> <p>PRIORITE 1 : LOT A</p> <p>PRIORITE 2 : LOT B</p> <p>PRIORITE 3 : LOT C</p> <p>PRIORITE 4 : LOT D</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vente à l'amiable (via la SAFER) des parcelles à fort enjeu écologique au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour assurer une maitrise foncière du site à long terme et la mise en place d'actions de gestion ponctuelles. <p>Toutes les acquisitions au profit du Conservatoire sont réalisées par l'intermédiaire de la SAFER (estimation et achat par substitution, ou acquisition-rétrocession).</p> <p>La vente ou la donation sont les outils de maitrise foncière les plus forts et pérennes.</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Donation (usufruit/nue-propriété/pleine propriété) ou legs à la Fondation des Espaces Naturels de France : https://reseau-cen.org/la-fondation-espaces-naturels-de-france/ <p>Dans ce cas de figure, la Fondation signe ensuite un bail ou une convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels local.</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un bail emphytéotique à long terme (jusqu'à 99 ans), avec loyer symbolique, au profit du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour assurer une maitrise d'usage du site à long terme et la mise en place d'actions de gestion ponctuelles. <p>Le bail suit les parcelles et les impôts fonciers sont payés par le Preneur du bail.</p> <p>Le bail emphytéotique est considéré comme l'outil le plus fort et pérenne de maitrise d'usage.</p>
<p>Remise en SAU des parcelles ayant une valeur fourragère</p> <p>LOT B ET LOT C</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si le Conservatoire est gestionnaire (bail emphytéotique/acquisition/don) il peut signer un Bail rural à Clauses Environnementales avec des exploitants agricoles voisins. Le coût du loyer/fermage proposé est relativement bas (40€/ha environ) pour contrebalancer les clauses environnementales à respecter. • Dans le secteur, plusieurs agriculteurs sont déjà engagés dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en faveur de la biodiversité du site Natura 2000 (Mme RIFFAUD, M. BRUN, M. GUITTET), M. LE BORGNE sera à rencontrer. • Le propriétaire peut inclure des clauses environnementales à respecter dans le bail rural signé avec les agriculteurs.
<p>Prise en compte du projet d'oseraie d'une habitante de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conservatoire s'engage à travailler en faveur de l'installation d'une oseraie dans la parcelle de zone humide qui conviendra le mieux à Mme Le Borgne-Lapetite, en particulier si la parcelle choisie est la C289.
<p>Pratique de la chasse ENSEMBLE DES PARCELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si le Conservatoire est gestionnaire (bail/acquisition) il maintient les pratiques existantes avec les ACCA en accord avec les propriétaires.



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 87

avec le concours financier de



Union Européenne



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



*Liberté
Égalité
Fraternité*